

AVIS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOTE

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'AZEREIX-OSSUN a arrêté, lors de sa séance en date du 28 février 2019, le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes d'AZEREIX-OSSUN, qui seront soumis à enquête publique du 5 septembre au 7 octobre 2019 inclus.

En application des dispositions des articles L. 122-1-V et R. 122-7 du code de l'environnement, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a transmis pour avis, par courrier en date du 13 juin 2019, ce projet ainsi que l'étude d'impact de ce dernier sur l'environnement, aux collectivités territoriales intéressées ainsi qu'à leurs groupements, à savoir :

- La Commune d'AZEREIX ;
- La Commune d'OSSUN;
- La Commune d'IBOS;
- La Communauté d'Agglomération de TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES.

Ces quatre collectivités territoriales, qui ont réceptionné ce dossier le 17 juin 2019, disposaient d'un délai de <u>deux mois</u> pour émettre leur avis par délibération de leur assemblée délibérante.

Ce délai a donc expiré le 17 août 2019.

A cette date, aucun avis n'a été émis par lesdites collectivités.